



INFORMATIONS : ASSEMBLEE GENERALE DE DEBUT DE SAISON

L'Assemblée générale de début de saison aura lieu le samedi matin 18 Octobre 2025 à 9 heures à l'auditorium de PERONNAS.

Cet avis tient lieu de convocation.



La permanence sportive est tenue à partir du vendredi 16 H 00.

La permanence du week-end du 26 au 28 Septembre 2025 est assurée par :

M. Joël MALIN 06.32.42.03.42

A TOUS LES CLUBS



1- RAPPEL CONCERNANT LES FEUILLES DE MATCH

Les FMI ou feuilles de match « papier » doivent obligatoirement être transmises au plus tard le **dimanche à 20 heures** (sous peine d'amende) Il est demandé aux clubs de se référer à l'article 33 des règlements sportifs du District

Nous vous rappelons qu'avec la nouvelle FMI les clubs ne remonte que les matchs pour lesquels ils jouent à domicile.

Pour la préparation c'est uniquement via le site <https://fmi.fff.fr> accessible depuis un ordinateur ou bien une tablette.

2- Pour toute correspondance par mail : les clubs sont priés d'écrire **uniquement** avec **la boîte mail officielle du club** sur : district@ain.fff.fr

3- Discipline : Tout licencié exclu du terrain doit faire parvenir **systematiquement** et **obligatoirement** un rapport à la Commission de Discipline **avant le mardi midi qui suit la rencontre.**

COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

Réunion du 23 Septembre 2025

Présents : Grégory BESSET, Jean Noel TARTARIN, Baptiste PIQUET, Romain COGNARD

Visio : Abdeslam MOUSSATEN, Olivier GUICHERD, Guillaume STRIPPOLI, Denis BLANC, Anthony TARTARIN

Excusé : Vincent BERTILLOT

La CDA apporte tout son soutien à son collègue Jonathan MAZUIR, qui a dû faire face à de violents incidents sur son match samedi 20 septembre et des pressions inacceptables pour ne pas les signaler. **La CDA alerte fortement les clubs sur ce genre de pratique consistant à ne pas vouloir assumer les conséquences de leurs actes** en demandant à l'arbitre de mentir dans la rédaction de la FMI. Cette attitude irresponsable est non seulement absurde (il est évident que le district finira par apprendre qu'un match a été arrêté suite à des violences) mais ne donne en plus pas une bonne image des clubs et des relations avec les arbitres que la CDA souhaite apaisées et de confiance.

La CDA s'inquiète d'autre part fortement des comportements contestataires voire violents envers les arbitres en particulier sur la catégorie U20 en ce début de saison, **un arbitre a par exemple été frappé par un jeune joueur samedi dernier !!!** Des consignes ont été transmises aux éducateurs et la CDA attend qu'elles soient respectées pour le bien de tous. Agissons avant que l'irréparable ne se produise ! **Nous rappelons par ailleurs aux arbitres qu'un match doit être arrêté au moindre contact physique porté à l'arbitre.**

La CDA rappelle avec force l'attitude attendue de la part d'un arbitre vis-à-vis de ses collègues lorsque celui-ci assiste en tant que spectateur à une rencontre, il est inacceptable de contester ou vilipender, encore plus publiquement, un collègue arbitre. La CDA attend du respect, de la compréhension et du soutien entre les arbitres. Si un arbitre constate une erreur ou une mésentente avec un autre arbitre, il peut échanger avec calme et courtoisie avec lui en tête à tête à la fin du match mais **en aucun cas le remettre en question en public** ! La CDA sera intraitable avec ce genre de comportement qui ternissent son image.

La CDA en profite également pour rappeler l'obligation aux arbitres d'arriver au moins une heure avant le début d'un match et dans une tenue décente et « neutre ». Le laisser aller en la matière de la part de certains et le manque de rigueur donne une bien piètre image de l'arbitrage et mettent à mal la crédibilité de toute notre corporation.

La CDA rappelle que **les arbitres assistants bénévoles ont pour rôle d'assister l'arbitre** en lui signalant les touches, sorties de but et hors-jeu mais en aucun cas les fautes et encore moins de remettre en cause ses décisions qui plus est publiquement. **La CDA rappelle aux arbitres que s'ils sont victimes de telles attitudes ils ont le droit et le devoir de relever l'arbitre de ses fonctions et d'adresser un rapport au district qui pourra sanctionner l'arbitre assistant concerné.**

La CDA rappelle à tous les clubs que lorsqu'aucun arbitre officiel n'est pas désigné et que **le match est arbitré par un bénévole, celui-ci acquiert toutes les attributions, droits et devoirs d'un arbitre officiel pendant la rencontre**. Il peut (et DOIT) si besoin signifier des cartons et dans ce cas LES NOTIFIER sur la FMI (c'est une question d'équité pour nos championnats vis-à-vis des matchs de la même poule où des officiels sont désignés), et faire remonter les incidents ou réserves en rédigeant des rapports et en les adressant au district.

La CDA rappelle aux clubs de **bien penser à prévenir les arbitres** et officiels en cas de changement de date, lieu ou horaire d'un match (même si ce changement a été fait dans les délais) ; de même la CDA insiste auprès de ses arbitres pour qu'ils soient **vigilants dans la lecture de leur désignation** afin de prendre connaissance des changements qui auraient pu être effectués.

Les coordonnées de tous les arbitres ainsi que leur club de couverture sont disponibles sur le site du district, rubrique « documents » onglet « arbitrage ».

La CDA rappelle aux clubs qu'elle reste souveraine dans le choix de ses désignations. En aucun cas un club ne peut exercer une quelconque pression pour demander de modifier un arbitre sur un match ou une destination. La CDA assure les clubs qu'elle **fait de son mieux pour que les désignations soient faites de manière justes et équitables** mais qu'elle est aussi dépendante de contraintes indépendantes de sa volonté (disponibilité et nombre d'arbitres dans un secteur, récusations, besoin d'arbitres chevronnés ailleurs, contraintes kilométriques, etc)

Cette saison et dans le but de **continuer à améliorer les relations et le dialogue avec les clubs**, la CDA propose aux coaches, dirigeants ou joueurs qui le souhaitent d'assister à une séance de la CDA en tant qu'invité. Merci de contacter le district pour ceux qui seraient intéressés.

Nouveau protocole 2025-2026 : Tous les arbitres ayant réussi les tests physiques lors de la rentrée pourront potentiellement doubler les week end SAUF s'ils ont indiqué une indisponibilité sur leur PDO. Tous les arbitres disponibles samedi et dimanche et ayant réussi les tests seront considérés comme volontaires pour doubler.

Les arbitres volontaires pour doubler ne doivent donc plus se signaler auprès de la CDA par contre il est INDISPENSABLE de correctement compléter ses indisponibilités sur l'espace officiel.

Précision importante : Les arbitres doublent le week end en cas de besoin, réussir les tests physiques n'engage en AUCUN CAS la CDA à faire doubler, celle-ci restant totalement souveraine dans ses désignations.

La CDA précise aux arbitres qu'en l'état actuel, il n'est **pas possible d'indiquer automatiquement une exclusion pour deux cartons blancs ou pour un blanc et un jaune sur les FMI**, les tablettes n'étant pour l'instant pas configurées pour. Nous demandons donc bien aux arbitres dans ces cas-là d'ajouter un carton rouge sur la FMI et de **bien signaler dans leur rapport les motifs précis** qui ont conduit à celui-ci.

Courriers des arbitres :

Mostafa NEFSI, demande de transfert de dossier arbitre depuis le district de la Loire, le nécessaire a été fait, procédure en cours.

Willy PITOU, demande de transfert de dossier arbitre vers le district de l'Isère prise en compte, le nécessaire sera fait,

Sacha VIVIEN MAGNIEN, renseignements concernant les démarches à effectuer pour ses débuts dans l'arbitrage et la communication dans notre district, réponses faites,

Quelvino MASCARENHAS VIEIRA, demande pour arbitrer un match sur lequel aucun n'arbitre n'est désigné, la CDA rappelle que le règlement du district prévoit que sur une rencontre où aucun arbitre n'est présent, si un arbitre officiel non désigné par ailleurs, n'appartenant à aucun des deux clubs et qui n'a pas posé d'indisponibilité, est présent, il est prioritaire pour arbitrer, dans tous les autres cas c'est le club en règle avec le statut de l'arbitrage qui fournit l'arbitre ou celui qui reçoit si les deux clubs sont en règle (tirage au sort si aucun des deux n'est en règle),

Jonathan MAZUIR, rapport concernant des incidents et l'arrêt définitif du match ATT Oyonnax/Bourg Sud en U20 samedi 20 septembre,

Thomas FRENDO, courrier pour se plaindre de l'attitude d'un collègue sur le match Foissiat/PVFC Oyonnax en sénior D1 dimanche 21 septembre,

Franck NOEL, échange concernant une incompréhension sur une indisponibilité, la CDA rappelle aux arbitre de poser leurs indisponibilités sur leur PDO de manière compréhensible : l'horaire indiqué sur la fin d'une indisponibilité correspond logiquement à l'horaire auquel l'arbitre est disponible, il peut donc être désigné sur un match débutant à cet horaire-là, c'est à l'arbitre d'être explicite sur l'heure à laquelle il pourra se rendre à un match, pas à la CDA de déduire ou d'interpréter quoi que ce soit (en clair si un arbitre finit le travail à 18h il ne doit pas indiquer qu'il est disponible à partir de 18h car logiquement il ne pourra pas être présent sur un match débutant à 18h, mais il doit prendre en compte le temps qu'il mettra pour se rendre sur le lieu d'une rencontre).

Courriers des clubs :

ISN FC Chaneins, courrier concernant une information erronée donnée par un arbitre à propos de la suspension d'un joueur, **la CDA rappelle aux arbitres qu'ils ne doivent en aucun cas répondre aux sollicitations des clubs concernant les possibles décisions des commissions du district** suite à leurs sanctions administratives, cela ne pouvant qu'induire en erreur les clubs et mettre les arbitres en porte à faux, en cas de doute sur une suspension les clubs doivent se référer au PV de la commission de discipline, qui fait seul foi, ou contacter le district

CS Viriat, demande d'arbitre officiel pour la rencontre Viriat/Mille Etangs en sénior féminine D1 du dimanche 21 septembre, en raison du faible nombre d'arbitres disponibles la CDA ne peut pas accéder à cette demande,

Valsérhône Foot, courrier annonçant le changement de lieu des matchs du week end des 20/21 septembre, la CDA remercie les clubs de bien penser à prévenir les arbitres lorsque ce genre de situation se présente,

ESVS Thoissey, courrier annonçant l'absence d'un arbitre sur le match Thoissey 2/ Chaneins, après vérification il s'avère que l'arbitre en question n'était plus désigné sur cette rencontre, ayant été rapatrié sur une rencontre d'un niveau supérieur suite à l'indisponibilité d'un autre arbitre,

Ent. Bas Bugey Rhône, demande pour un arbitre officiel sur la rencontre de D1 féminine Bas Bugey/Viriat du 5 octobre, la CDA prend note de cette requête et essaiera d'y accéder en fonction des arbitres disponibles,

Bourg Sud, remarque concernant la désignation d'un arbitre récusé par le club sur un match U20 le samedi 20 septembre, la CDA reconnaît un bug informatique dans la désignation ayant entraîné une confusion pour le désignateur, cette erreur a été réparée en temps et en heure, sans conséquence donc,

AS Attignat, information concernant le report d'un match de championnat, remerciements de la CDA pour la vigilance et l'attention à propos des arbitres désignés,

Centre Dombes Football, félicitations à notre jeune arbitre Maxence PAILLASSON pour sa belle prestation sur un match difficile de U15 D1 dimanche 21 septembre,

AS Angletfort, demande de modification d'un arbitre sur un match, la CDA rappelle que par souci d'équité entre les clubs et d'indépendance de la commission, **aucune récusation n'est possible après le début des championnats, sauf cas grave et exceptionnel,**

Ain Sud, échange concernant les indisponibilités d'une arbitre du club, la CDA rappelle que **les arbitres doivent officier principalement sur les matchs et les jours de leur catégorie** (donc prioritairement en séniors et le dimanche pour les arbitres séniors), si la CDA n'est pas opposée à faire un geste dans certaines situations, elle ne peut se permettre aucun passe-droit ni entorse à son règlement au risque de mettre en péril l'équité des championnats,

Divers :

Frédéric Barathieu Grinand, observateur du district, courrier concernant le retard constaté d'un arbitre sur un match ainsi que son manque de rigueur, cf ci-dessus pour le rappel au règlement concernant les retards et les tenues incorrectes

La CDA informe les arbitres concernés que **les tests de rattrapage** pour ceux qui les ont ratés lors de la journée de rentrée des arbitres, ou ceux qui ont été absents, auront lieu **le samedi 13 décembre** (informations à suivre). Merci d'en prendre bonne note il n'y aura aucun autre rattrapage durant la saison.

La CDA informe que les **formations d'arbitres semi officiels ont réuni 130 candidats** sur les 5 sessions organisées en ce début de saison, et en profite pour remercier les clubs accueillants. En fonction des candidats et des besoins d'autres formations pourront être programmées à la trêve.

Le championnat de France FUTSAL des pompiers aura lieu dans l'Ain en février 2026, à cette occasion la CDA fournira des arbitres pour officier : afin de compléter le nombre d'arbitres formés à la pratique du FUTSAL, la **CDA va organiser une formation pour les arbitres** intéressés, merci à ces derniers de se faire connaître auprès de la CDA.

Rappel : La soirée en l'honneur des nouveaux arbitres formés lors de la saison 2024-2025, aura lieu **le 5 décembre lors du match FBBP/Sochaux**, (et non le 7 novembre qui sera la soirée des récompenses du district). Informations à suivre : merci aux arbitres concernés de réserver leur soirée.

Prochaine réunion : mardi 30 septembre à 18H

Le président de la CDA
Grégory BESSET

Le secrétaire
Baptiste PIQUET

FORMATION INITIALE ARBITRE

Tu es passionné de football ? Tu es sportif ? Tu veux devenir un directeur du jeu ? Inscris-toi dès maintenant

La première formation initiale pour devenir arbitre officiel organisée par le District de l'Ain, sera organisée sur les dates suivantes (présence obligatoire sur les 3 jours) :

- Dimanche 26 Octobre 2025 sur la journée
- Samedi 1er Novembre 2025 sur la journée
- Dimanche 02 Novembre 2025 sur la journée (examens théorique)

Les inscriptions sont à effectuer sur le lien suivant afin de compléter le dossier de candidature.

<https://laurafoot.fr/ Arbitrage/Devenir-Arbitre-Les-Formations-Initiales-Arbitres/>
ou [Formation Initiale d'Arbitre \(fff.fr\)](http://Formation-Initiale-d-Arbitre-fff.fr)

RAPPEL PARAMETRES COMPTE PORTAIL OFFICIEL

Certains arbitres ont fait une demande depuis le compte FFF pour se rendre anonyme sur les sites Internet.

Depuis quelques semaines cette anonymisation est prise en compte sur les sites L&D, donc ceux-ci apparaissent comme anonyme sur leurs désignations. Par conséquent, les clubs ne peuvent pas connaître l'identité de l'officiel sur le match et ne parviennent pas à les prévenir de tous changements sur le match -lieu, horaires, annulation, ...)

Merci de vérifier et de modifier ce paramètre en ayant la possibilité de retirer cette anonymisation depuis le compte FFF dans la rubrique "Mes Licences et Rôles".

ETAT DES LIEUX RENOUVELLEMENT ARBITRES 2025/2026

Vous trouverez à des fins d'un meilleur suivi pour les clubs et les arbitres, un tableau à la date du **25 Septembre 2025** faisant apparaître les dossiers médicaux d'arbitres (DMA) reçus et traités par le District, mais aussi les demandes de licences faites par les clubs.

LEGENDE DMA :

DMA VALIDE	EN ATTENTE CMD	DOSSIER INCOMPLET	AUCUN DMA RECU
------------	----------------	-------------------	----------------

Nom	Prénom	Certificat médical (district)	Licence effectuée (club)
ALTAN	IZZET	02/07/2025	01/07/2025
AOUZIOU	ABDERRAHMAN	08/09/2025	01/07/2025
BAUDRY	TOM	05/09/2025	01/07/2025
BEN ALI	MOHAMED	03/09/2025	13/07/2025
BEN FEKIH HASSEN	IHEB	11/06/2025	01/07/2025
BEN HADJ	SAYANE	25/08/2025	21/07/2025
BENAFITOU	FOUZY	29/08/2025	08/07/2025
BENDELLAH	YAHYA		15/09/2025
BERARDAN	OLIVIER		
BERRISS	NOUR EDDINE	12/05/2025	01/07/2025
BERTUIT	MAËL	24/08/2025	02/08/2025
BESSET	GREGORY	17/06/2025	01/07/2025
BLANC	DENIS	02/07/2025	01/07/2025
BOLAT	MURAT	15/07/2025	19/07/2025

BOLLIET	ALEXIS	18/08/2025	25/07/2025
BOLUEN	ALEXIS	08/09/2025	01/08/2025
BONNET THEVENON	JULES	21/07/2025	06/07/2025
BONNOT	KEVIN	29/08/2025	01/07/2025
BOUALIA	WASSIM	28/08/2025	10/07/2025
BOUILLEUX	GREGORY		21/08/2025
BOUILLON	RAPHAEL	18/08/2025	01/07/2025
BOULIVAN	NOAM		31/07/2025
BOURDAIS	LEO	18/08/2025	03/07/2025
BOURGEAY	MATTEO	02/09/2025	29/08/2025
BOUSSEBHA	SALAH		
BOUSSELIN	LINO	21/07/2025	01/07/2025
BROYER	LOUIS	18/08/2025	09/07/2025
BUELLET	FIONA	02/09/2025	01/07/2025
CALARD	LUCAS		
CASTANHEIROS	CAMERON		
CELLIER DEVAUX	ALEXANDRE	20/07/2025	01/07/2025
CELLIER DEVAUX (Ligue FEM)	CHARLOTTE		02/07/2025
CEVASCO	LUKAS		20/08/2025
CHABAUD (R3)	LOIC		
CHENE	ANTHONY		
CHERCHARI	PATRICK	28/08/2025	07/07/2025
CIFTCI	YASIN	10/07/2025	21/07/2025
CINQUINO	LENI	26/08/2025	26/08/2025
CISSOKHO	SAMBA	17/07/2025	03/07/2025
COCHET	LUDOVIC	03/07/2025	01/07/2025
COEURDASSIER	EVAN	26/07/2025	04/08/2025
COGNARD	ROMAIN	16/07/2025	17/07/2025
COURY	HELENA	01/07/2025	01/07/2025
CULIERAS	ROBIN		26/07/2025
DAHBI	HOSSAM		
DAOUARA	GHAZI	27/04/2025	06/07/2025
DEGIRMENCI	ABDULLAH	17/09/2025	22/07/2025
DELQUIGNIES	JASON		
DELRIEU	GILLES		
DENIS	FREDERIC	10/07/2025	10/07/2025
DE SA	JUAN	07/07/2025	07/08/2025
DESMONTS	ARNAUD		
DIABY	SALIMOU		
DISCH LEBRESNE	EMMA		
DUPAIN	TIMOLEON		20/08/2025
DUQUENOY	REMI	09/07/2025	01/07/2025
DURAN	EREN		
EL BARHMI	WALIDE		
EL YAGOUBI	AMINE		
EVIEUX	MICKAEL	02/07/2025	15/07/2025
FELIX	MICKAEL	08/07/2025	27/08/2025
FERNANDEZ	ALEXANDRE	15/05/2025	29/07/2025
FERREIRA DA MOTA	JIMMY	26/08/2025	01/07/2025
FLEURY	FREDERIC	13/06/2025	11/07/2025
FORGERON	KEVIN	21/07/2025	18/07/2025
FRANCOIS	FLORIAN		

FRENDO	THOMAS	21/07/2025	01/07/2025
GAILLARD	DAVID	16/06/2025	09/07/2025
GAILLARDON	LAURA	18/08/2025	02/09/2025
GALLIOT	LOIC	01/07/2025	01/07/2025
GARCIA	CHRISTOPHER	09/09/2025	10/07/2025
GARNIER	ALEXIA	31/08/2025	31/08/2025
GAUTHERET	EVANN	18/08/2025	01/07/2025
GHELLAB	TARIK	24/06/2025	01/07/2025
GIGLIANO	ELISA	19/05/2025	01/07/2025
GIMENEZ	GABRIEL	11/07/2025	09/07/2025
GMILI	NACIM		
GOUTTEFANGEAS	ROMAIN		24/07/2025
GRAU	OCEANE	18/08/2025	01/07/2025
GREGORI MARTINEZ	DAVID	23/07/2025	07/07/2025
GUIDEZ CHAFFURIN	CORENTIN	08/09/2025	
GULER (AA R3)	NECATI		01/07/2025
GUYON	Thomas		02/09/2025
HAKAS	ZAKARYA		
HARISS	ADAM		03/07/2025
HERMANN	PIERRE	11/06/2025	07/07/2025
HOANG	THE CUONG	17/07/2025	31/07/2025
HYVERNAT	HUGO	09/07/2025	03/07/2025
HYVERNAT	LUC	11/07/2025	21/07/2025
IGUIDAR	SAID	09/07/2025	01/07/2025
JAOUAB	ADIL	02/07/2025	04/07/2025
JARJAVAL (R3)	ROMAIN		01/07/2025
JAYR	GABIN	19/07/2025	01/07/2025
JOSSIER	ADRIEN		
KADRIU	SEID	24/05/2025	21/07/2025
KECHICHE	ILAN		22/09/2025
KEITA	ALY	19/08/2025	01/07/2025
KEMMOUN	MARWAN	05/09/2025	01/07/2025
KHIYI	YOUNES		
KILINC	ERDOGAN	01/07/2025	01/07/2025
KOCHISAR NAZIK	SELIM	19/08/2025	01/07/2025
KONTE	IBRAHIMA		25/08/2025
KRACHE	YOUCEF	24/07/2025	24/07/2025
KRASNIQI	LULZIM	12/09/2025	25/07/2025
KRIMOU	ABDELTIF		06/08/2025
LABALME	FLORIAN	20/07/2025	15/07/2025
LACOSSE	DOMINIQUE	18/08/2025	01/07/2025
LANDAIS	YANN	26/06/2025	01/07/2025
LARGERON	ADRIEN		03/09/2025
LAURET	JONAS		
LE GUENNE	VICTOR		19/07/2025
LEBEAUX	ALEXANDRE	22/09/2025	08/07/2025
LOPES DA SILVA	NICOLAS		
LOZACHMEUR	YOHAN		01/07/2025
M'SAHEL	HICHAME		
MALARA	SIMEO	21/07/2025	01/07/2025
MANCEAUX ROUVRAY	GUILLAUME	18/08/2025	10/07/2025
MASCARENHAS VIEIRA	QUELVINO	24/08/2025	01/07/2025

MASIA	PATRICE	29/08/2025	24/08/2025
MAZUIR	JONATHAN	14/04/2025	01/07/2025
MAZUIR	JULIEN	19/06/2025	01/07/2025
MAZUIR	NOA	19/06/2025	01/07/2025
MENIGOZ	FABIEN	03/06/2025	08/07/2025
MILLET	STEVEN	08/07/2025	01/07/2025
MOLLICONE	LORIANO	21/08/2025	15/07/2025
MONTI	ANTONIN	01/07/2025	03/07/2025
MOOG	NICOLAS	24/06/2025	01/07/2025
MOUREAUX	UGO	07/07/2025	01/07/2025
MOUSSATEN	ABDESLAM	19/08/2025	04/08/2025
MTAALLAH	SALIM	22/07/2025	09/07/2025
MUFFAT JEANDET	FLORIAN	12/06/2025	01/07/2025
MURAT	VINCENT	06/06/2025	01/07/2025
N'GUYEN BUTTIN	TRA	05/07/2025	01/07/2025
NASSERDINE	ABDOU MBAE	23/07/2025	27/08/2025
NOEL	FRANCK	10/07/2025	01/07/2025
NONINCKX	RUDY	18/08/2025	01/07/2025
NOURI	FRANCOIS HAMID	19/05/2025	01/07/2025
ODEN DEVAUX	LOUIS	11/07/2025	01/07/2025
OUACHANI	DAOUD		
OUAMALICH	RAHOU	10/07/2025	01/07/2025
OUBELLAOUI	SMAAIL	30/06/2025	01/07/2025
PAILLASSON	MAXENCE	03/07/2025	12/07/2025
PAILLET	STEPHANE	15/07/2025	19/08/2025
PARRENIN	EDOUARD	15/07/2025	25/07/2025
PELLISSIE	JULIEN	07/07/2025	05/07/2025
PERCHET	AYSSAM		
PEYRAT	RODOLPHE	18/08/2025	29/08/2025
PIN	KYLLIAN	30/04/2025	
PINEL	ALEXANDRE		09/09/2025
PIPIER	VALENTIN	29/07/2025	05/07/2025
PIQUET	BAPTISTE	18/07/2025	01/07/2025
PIQUET	MATHIS	27/08/2025	31/07/2025
PITOU	WILLY	10/07/2025	11/07/2025
PLASSON	BERTRAND	21/07/2025	18/08/2025
POCHON	SAMUEL	09/07/2025	01/07/2025
POMERET	CEDRIC		
POULENARD	MATTHIEU	15/07/2025	15/07/2025
RHODET	FLORIAN	18/08/2025	01/07/2025
RICHIR	MAXENCE	08/07/2025	12/07/2025
RION	VALENTIN	16/07/2025	03/07/2025
ROBERT	ORIANE	28/08/2025	03/07/2025
ROUASSI	YANIS	09/07/2025	01/09/2025
ROY (LIGUE JEUNE)	MATTEO		05/07/2025
SAADALLAH	ELYES	24/04/2025	04/08/2025
SABIN	CHRISTOPHE	05/05/2025	18/07/2025
SAHIN	SELMAN	22/07/2025	01/07/2025
SAPEY	FREDERIC		
SOUAK	REDA		
SODACHANH-MEILHEURAT	CELINE		
STERNON	SEBASTIEN	31/07/2025	09/07/2025

TABOUHOUT	AYOUB	18/08/2025	01/07/2025
TAHIR (LIGUE JEUNE)	FARES		01/07/2025
TARTARIN	JEAN NOEL	10/07/2025	16/07/2025
TASCI	HALIL	04/09/2025	04/09/2025
TATLI	RAMAZAN	18/08/2025	03/07/2025
TEKBICAK	TARIK	18/08/2025	01/07/2025
TEKIN	ATALAY NEBIH		
THIER	HONORE	08/09/2025	08/07/2025
TISSERAND TURQUETIL	REMI		14/07/2025
TOK	MUSA	01/07/2025	10/07/2025
TOUSSAINT	FLORENT		01/07/2025
TOUZANI	HAMID	02/07/2025	09/07/2025
TROMPILLE	CORENTIN	09/07/2025	02/07/2025
UGUZ	SAMI		04/08/2025
UNAU	ALEXANDRE	26/06/2025	01/07/2025
VAISSE	THIERRY	22/07/2025	01/07/2025
VARAGNAT	CHLOE		07/09/2025
VIEIRA	LUDOVIC	07/07/2025	19/07/2025
VIOLETTE	ROBIN	21/07/2025	01/07/2025
VIVIEN MAGNIEN	SACHA	04/09/2025	01/09/2025
VUILLOT	MATHIS	11/07/2025	01/07/2025
YETIM	EMRE	29/08/2025	22/07/2025
ZHOURI	MOHAMED AYOUB	19/08/2025	01/07/2025
ZICCHI	MATHIEU		27/08/2025

FORMATION ARBITRE SEMI-OFFICIEL

Une dernière formation aura lieu courant décembre sur les installations de l'OSR 01 (date, horaires et lieu seront communiqué par la suite)

INFORMATIONS RENOUELEMENT DOSSIER MEDICAL 2025/2026

Comme communiqué, pour les arbitres formés lors des formations initiales en arbitrage effectuées en Mai/Juin 2024, Octobre/Novembre 2024 et Janvier 2025, et l'ensemble des arbitres qui renouvelleront leur licence d'arbitres pour la saison 2025/2026.

Ils devront effectuer les démarches suivantes pour les examens complémentaires :

ATTENTION LA SITUATION DE CHAQUE ARBITRE EST A PRENDRE AU 01/07/2025

(Exemple : Si 35 ans au 16/06/2025 = L'arbitre rentre dans la catégorie des 35 ans et + au 01/07/2025)

- **Mineur (moins de 18 ans au 01/07/2025)**

- Dispose d'une licence joueur en cours (sur 2025/2026) = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 7/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2025** (si une réponse « Oui » à la page 7 = faire remplir la page 4 par le médecin traitant en complément des précédentes)
- Ne dispose pas de licence joueur (sur 2025/2026) = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 7/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2025** (si une réponse « Oui » à la page 7 ou dernière visite médicale date de plus de 2 ans = faire remplir la page 4 par le médecin traitant en complément des précédentes)

- **Majeur (plus de 18 ans au 01/07/2025)**

- Entre 18 ans et 34 ans = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 6/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2025** (si une réponse « Oui » à la page 6 = faire remplir la page 4 par le médecin traitant en complément des précédentes) + Joindre : ECG qui sera valable 5 ans ou jusqu'à vos 34 ans inclus et Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement)
- 35 ans et plus au 01/07/2025 = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 4/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2025** (la page 4 doit être remplie obligatoirement par le médecin traitant) + Joindre : Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement), Bilan cardiologique d'un cardiologue valable 5 ans suivant facteurs de risques (suite aux résultats du bilan biologique prise de sang, ECG, ... effectué avant la consultation chez le cardiologue) qui déterminera si besoin d'un Test d'effort (attention au délai qui peut être légèrement long)

Nous vous rappelons que le dossier médical est a renvoyé au district de l'Ain **avec date de visite médical après le 01/04/2025** et avant le 31/08 afin de couvrir votre club.

Pour les autres arbitres, non formés en Mai/Juin 2024, Octobre/Novembre 2024 et Janvier 2025, vous devrez suivre les procédures habituelles.

Rappel : - Echocardiographie cardiaque valable à vie pour tous

- Bilan cardiologique du cardiologue pour donner suite au bilan biologique des facteurs de risque cardiovasculaire (prise de sang, cholestérol, glycémie, ECG, ...) demandé à partir de 35 ans et valable 5 ans. Suivant avis du cardiologue, possibilité de test effort à fournir.
- ECG demandé à partir de 18 ans et valable jusqu'à 34 ans ou pour une durée de 5 ans dans le bilan biologique à partir de 25 ans (sauf si présence facteur de risque).

Vous pouvez prendre RDV dès maintenant pour ne pas être pris par les délais d'attente, mais attention le DMA (Dossier Médical d'Arbitrage) ne doit pas être rempli / daté **avant le 01/04/2025**.

L'ensemble des documents relatifs au renouvellement de licence, sont disponibles sur le lien suivant : [Documents – Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football](#)

LIVRES LOIS DU JEU 2025-2026

Les clubs et arbitres ont reçu un mail afin de connaître les conditions pour commander le livre des lois du jeu de cette saison 2025-2026.

Pour les personnes et clubs intéressés, merci de faire un mail à acurt@ain.fff.fr avant le 28 septembre.

COMMISSION FEMININE

Plateau féminin U9F-U11F-U15F

La commission féminine en lien avec la commission technique organisera un premier plateau féminin à destination de vos équipes U9F-U11F-U15F le **samedi 11 Octobre prochain** à Attignat.

A cette occasion, merci de bien vouloir inscrire vos équipes exclusivement féminines en complétant les points suivants avant le 6 Octobre : <https://forms.gle/GZrfRgcUe1DJwHbB8>

Le Président de la Commission,
Vincent JACUZZI

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 17 Septembre 2025

Présents : MM. Philippe NAEGELLEN, Pierre HERMAN, Patrick PITARD, Hamid TOUZANI, Raul GUTIERREZ

Excusés : MM. Bernard ALBAN, Baptiste PIQUET

1- Préambule :

Les décisions prises par la Commission du Statut de l'arbitrage lors de la présente réunion, se réfèrent aux articles du nouveau règlement Fédéral du Statut de l'Arbitrage applicable depuis la saison 2022/2023.

La Commission du Statut de l'arbitrage a notamment pour mission de statuer sur le rattachement des arbitres à un club, y compris sur celui des arbitres ayant changé de club ou de statut dans les conditions fixées aux articles 30 et 31 du Statut Fédéral de l'Arbitrage.

2- Mutations supplémentaires :

ASTT Oyonnax : La Commission valide votre demande de 1 mutation supplémentaire en équipe Sénior 2 évoluant en D3.

3- Etude des dossiers :

BENAFITOU Fouzy (1495317768 – Sénior) - représentait PI VENDARGUES en 2024-2025.

Suite à un déménagement et à un changement de Ligue, M. BENAFITOU Fouzy a formulé une demande de changement de club pour AS ATTIGNAT pour la saison 2025-2026, club situé à plus de 50 km de son nouveau domicile et à plus de 50 km de son ancien club.

Considérant que cette requête ne répond pas aux critères imposés par l'article 33c du Statut Fédéral de l'Arbitrage, la Commission le déclare arbitre indépendant pour les saisons 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029.

Il peut toutefois prendre une licence d'arbitre à AS ATTIGNAT, mais sans pouvoir le couvrir.

BOLAT Murat (2598636339 – Sénior) – représentait BOURG FO en 2024-2025.

La Commission enregistre la démission de M. BOLAT Murat de BOURG FO suite à la Non activité partielle du club.

Ce dernier a formulé une demande de changement de club pour BOURG ACCFT pour la saison 2025-2026 en date du 19.07.2025.

Le club de BOURG FO a été déclaré en inactivité partielle en date du 21.08.2025 (PV n°6).

Considérant que cette requête ne répond pas aux critères imposés par l'article 32.2 du Statut Fédéral de l'Arbitrage, la Commission le déclare arbitre indépendant pour les saisons 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029.

Il peut toutefois prendre une licence d'arbitre à BOURG ACCFT, mais sans pouvoir le couvrir.

LACOSSE Dominique (2543637904 – Sénior) – **représentait AS VERTRIEU en 2024-2025.**

La Commission enregistre la démission de M. LACOSSE Dominique de AS VERTRIEU suite à la Non-activité totale du club.

Ce dernier a formulé une demande de changement de club pour AMBERIEU FC pour la saison 2025-2026 en date du 01.07.2025.

Le club de AS VERTRIEU a été déclaré en inactivité totale en date du 09.07.2025 (PV n°3).

Considérant que cette requête ne répond pas aux critères imposés par l'article 32.2 du Statut Fédéral de l'Arbitrage, la Commission le déclare arbitre indépendant pour les saisons 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029.

Il peut toutefois prendre une licence d'arbitre à AMBERIEU FC, mais sans pouvoir le couvrir.

4- Rappels :

Pour représenter le club vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage, le nombre de journées arbitrées est de 18 pour les séniors masculins (9 pour une nomination au 28/02) et 15 pour les jeunes et les féminines (7 pour une nomination au 28/02), dont 1 obligatoirement comprise dans les 3 dernières journées de Championnat.

Dans le cas contraire, l'arbitre n'est plus représentatif de son club.

Si un arbitre démissionne de son club formateur, celui-ci continue pendant **2 ans** à le compter dans son effectif, sauf s'il cesse d'arbitrer.

L'arbitre démissionnaire ne pourra couvrir un éventuel nouveau club qu'après un délai de **4 saisons** après sa démission.

Le prochain club de l'arbitre démissionnaire devra s'acquitter d'un droit de mutation de **500 €** (dont 300 € redistribués au club formateur).

Tous les arbitres doivent exercer dans le District de l'Ain

Toute mutation d'arbitre doit être validée par la Commission du Statut de l'Arbitrage

Liste préventive des clubs non en règle au statut de l'arbitrage

Niveau	Club	N° Club	Obligation Au 31/08/2025	Actuel	Manque	Observations
D1	Belley CS	504266	2 AS	1AS	1AS	
	Foissiat Etrez ES	518461				
	Valserhone FC	590301				
D2	Manziat FC	504804	1 AS	0AS	1AS	
	Hautecourt Romaneche AS	529286				
	Olympique St Denis les Bourg	530041				
	Plaine Revermont Foot	553892				
D3	Bourg ACCFT	561241	1A	0A	1A	
	Bresse Nord FC	582674				
	Izernore Nurieux AS	561127				
	Mille Etangs SC	581373				
	Portes de l'Ain SC	552858				
D4	Anglefort AS	526650	1A	0A	1A	
	Beon CS	526190				
	CO du Plateau	545637				
	Dortan Lavancia AS	525314				
	Oyonnax ASP	529716				
	St Etienne/Chalaronne AS	537224				
	St Laurentin AS	525874				
	Virieu FCT	564462				
D5	Bellignat FC	564999	1A	0A	1A	
	Bettant JS	523207				
	Peyrieu Brens US	565278				
	Sermoyer FC	519166				

AS : Arbitre Sénior (plus de 21 ans)

A : Arbitre (masculin ou féminin ou Jeune)

Les clubs listés ci-dessus sont en infraction avec le Statut de l'Arbitrage à la date du 31 août 2025.
Ils ont jusqu'au **28 février 2026** pour régulariser leur situation en présentant de nouveaux candidats.

Si vous constatez des erreurs dans ce tableau, merci de les signaler rapidement par mail au District.

Le président
Raul GUTIERREZ

COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

OBLIGATION DELEGUE DE CLUB (article 37.1 du District)

Seniors D1 à D4 : 2 délégués

Seniors D5 : 1 délégué

Coupe E. Faivre, R. Tremblay, R. Morandas : 2 délégués

Seniors Féminines : 1 délégué

U18 à U15 : 1 délégué

Foot à 8 et à 5 : 1 délégué

Rappel !

Toute personne figurant sur une feuille de match doit avoir une licence validée pour l'année sportive en cours.

Sa licence « volontaire » n'est pas prise en compte (situation amendable).

Réunion du 23/09/2025

Présents : MM. BOURDON, DELIANCE, GAUTHERON, GUTIERREZ, VERNAY.

☺ ☺ ☺ ☺

Courriers :

- De l'US Culoz concernant une joueuse U16, réponse faite.
- De Montréal la Cluse et de Valserhône pour le match U17 n° 54697034.
- De Chaneins pour le match par rapport à la réserve contre Grièges Pt de Veyle 2 contre Chaneins 1.
- De Valserhône concernant la suspension d'un joueur.

☺ ☺ ☺ ☺

Dossier n° 7

Match n° 54758259 : Fareins Saône Vallée 1 / ESVS Thoisy 1 – Séniors Féminines à 8 D1 poule A – du 21/09/2025.

Courrier du club de ESVS Thoisy annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- ESVS Thoisy 1 : 0 but / -1 point
- Fareins Saône Vallée : 3 buts / 3 points

Le club de ESVS Thoisy est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Dossier n° 8

Match n° 54697034 : Valserhône 2 / Montréal-la Cluse 2 – U17 D3 poule E – du 20/09/2025.

Courrier du club de Valserhône annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Valserhône 2 : 0 but / -1 point
- Montréal 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Valserhône est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Dossier n° 9

Match n° 54501140 : Grièges Pt de Veyle 2 / Chaneins FC 1 – Coupe René TREMBLAY – du 14/09/2025

Réclamation d'après match du club de Grièges Pt de Veyle portant sur la participation du joueur Guillaume MERLE, licence n° 2543996312, au motif que ce joueur était en état de suspension.

- Considérant que la Commission a pris connaissance de la réclamation formulée par courrier du 14/09/25,
- Considérant qu'au vu du motif évoqué, la Commission usant de son droit d'évocation, conformément à l'art 187.2 des RG de la FFF, s'est saisie du dossier et que cette évocation a été communiquée au club de Chaneins FC le 17/09/2025, qui a fait part de ses remarques à la Commission par courrier du 17/09/2025.

Après vérification, le joueur Guillaume MERLE a été sanctionné de 2 matchs fermes suite à un carton rouge, avec date d'effet au 08/09/2025.

De ce fait, le joueur ne pouvait pas participer à la rencontre.

L'équipe de Chaneins FC 1 perd le match par pénalité.

L'équipe de Grièges Pt de Veyle 2 accède au tour suivant.

Le joueur Guillaume MERLE est suspendu d'1 match ferme pour avoir participé à une rencontre en état de suspension, avec date d'effet au 29/09/2025.

Le club de Chaneins FC est redevable de la somme de 110 €uros au District pour participation à un match d'un licencié suspendu.

Dossier transmis à la Commission compétente pour homologation.

Dossier n° 10

Match n° 53801508 : CS Belley 3 / FCT Virieu 1 – Séniors D4 poule B – du 07/09/2025.

Le joueur Mamadou CAMARA, licence n° 9605087870 a participé au match alors qu'il était en état de suspension (1 automatique + 11 matchs fermes + 1 arbitrage à compter du 28/04/2025).

Considérant que la Commission des Règlements a pris connaissance des faits, suite au carton jaune que le joueur a écopé.

Après en avoir averti le club de FCT Virieu qui nous a fait part de ses remarques.

Après vérification, le joueur Mamadou CAMARA était donc effectivement « en état de suspension ».

La Commission donne match perdu au FCT Virieu par pénalité :

- CS Belley 3 : 4 buts / 3 points
- FCT Virieu 1 : 0 but / -1 point

Le joueur Mamadou CAMARA est suspendu d'un match ferme en plus, pour avoir participé à la rencontre en état de suspension.

Le club de FCT Virieu est redevable de la somme de 110 €uros au District.

Dossier transmis à la commission compétente pour homologation.

Dossier n° 11

Match n° 54500874 : CS Chevroux 1 / St Laurent AS 1 – Coupe René TREMBLAY – du 14/09/2025.

Réserve d'après match du club de Chevroux portant sur le nombre de joueurs mutés ayant participé à la rencontre. Après vérification, il s'avère qu'un joueur de l'équipe de St Laurent AS 1 dispose d'un cachet « mutation hors période ».

Le club de St Laurent AS étant en 6^{ème} année d'infraction au Statut de l'Arbitrage, celui-ci a droit à zéro mutation pour la saison 2025-2026.

La Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de St Laurent AS 1.

L'équipe de Chevroux 1 accède au tour suivant.

Le club de St Laurent AS est redevable de la somme de 55 €uros au District pour frais de dossier.

Dossier transmis à la Commission compétente pour homologation.

Dossier n° 12

Match n° 54429851 : Valserhône 2 / Oyonnax PVFC 2 – Coupe Emile FAIVRE – du 14/09/2025.

Réclamation d'après match de Oyonnax PVFC 2 contre Valserhône 2 pour avoir fait participer M. Florian BAUDIN, licence n° 2545598470, susceptible d'être en état de suspension.

Considérant que la Commission des Règlements a pris connaissance de la réclamation d'Oyonnax PVFC 2 par courrier du 16/09/2025,

Considérant qu'au vu du motif évoqué, la Commission usant de son droit d'évocation, conformément à l'article 187.2 des RG de la FFF, s'est saisie du dossier et que cette évocation a été communiquée au club de Valserhône qui nous a fait part de ses remarques du 18/09/2025.

Après vérification, le joueur Florian BAUDIN a bien été sanctionné d'un match de suspension à date du 02/06/2025.

De ce fait, le joueur ne pouvait pas participer aux matchs :

- Du 24/08/2025 Valserhône 1 / Izernore Nurieux 1 – Coupe de France. Ce match a déjà été homologué.
- Du 07/09/2025 Viriat 3 / Valserhône 2 – Séniors D3 poule A.

Conformément à l'art 187.2 des RG de la FFF, l'évocation de la commission prenant sur les matchs disputés avant l'homologation.

Le joueur n'ayant écopé que de 1 match de suspension, il ne pouvait donc pas participer à la rencontre de 07/09/2025 contre Viriat 3.

L'équipe de Valserhône 2 perd son match contre Viriat 3 par pénalité.

- Viriat 3 : 4 buts / 3 points
- Valserhône 2 : 0 but / -1 point

La Commission valide donc le résultat acquis sur le terrain pour le match de Coupe de l'Ain :

Valserhône 2 / Oyonnax PVFC 2

Le joueur Florian BAUDIN est suspendu d'un match ferme pour avoir participé à une rencontre en état de suspension avec date d'effet au 29/09/2025.

Le club de Valserhône est redevable de la somme de 110 €uros au District.

Dossier transmis à la Commission compétente pour homologation.

Le président,
DELIANCE Maurice

SPORTIVE SENIORS

Réunion du 23 Septembre 2025

Courriers clubs :

Priay Fc : rencontre D5 poule A du 27 septembre à 13h00 (rencontre D4 15h00).

OI. Sud Revermont01 : demande de modification rencontre D5 poule B du 27 septembre.

Bellignat Fc : accord pour rencontre D5 poule B le **28 septembre au stade des Buclanes à Certines.**

Bresse Nord Fc : suite arrêté municipal mairie de ST JEAN sur REYSSOUZE rencontre D4 poule D
----- le **5 octobre 15h00 au stade municipal de ST TRIVIER de COURTES.**

Veyziat Us : rencontres D5 poule B le dimanche à **13h00.**

Feillens Us : rencontre D3 poule B du 28 septembre à **15h00.**

Anglefort As : demande de modification horaire rencontre D4 poule A du 28 septembre.

Dortan Lavancia As : accord pour rencontre D4 poule A du 28 septembre à **14h30.**

Thoissey Esvs : demande de modification horaire rencontre D5 poule E du 27 septembre

Sermoyer Fc : accord pour rencontre D5 poule E du 27 septembre à **19h30.**

Bagé As : demande de modification rencontre D2 poule B du samedi 27 septembre.

Veyle Saône As : accord pour rencontre D2 poule B le dimanche 28 septembre **15h00.**

Attignat As : demande inversion rencontre D5 poule D du 28 septembre.

Curtafond Confrançon Fc : **accord pour inversion** rencontre D5 poule D le 28 septembre à **18h30.**

Viriat Cs : **demande pour avancer** rencontre **D4 poule D du 18 octobre.**

Foissiat Etrez Es : **accord pour** rencontre **D4 poule D le 18 octobre à 18h30.**

Côt. Luénaz Fc : demande de modification horaire rencontre D3 poule A du 28 septembre.

Valsershône Foot : refus pour jouer à 15h00 le 28 septembre.

Centre Dombes F : rencontre D5 poule C du 28 sept. **Au stade C.R. MARTIN à VILLARS les DOMBES.**

Attignat As : demande de modification horaire rencontre D4 poule D du 28 septembre.

Plaine Revermont Foot : accord pour rencontre D4 poule D le 28 septembre à **14h00.**

Mas Rillier Fc : demande inversion rencontre D5 poule A du 27 septembre.

Peyrieu-Brens Us : accord pour **inversion** rencontre D5 poule A le **dimanche 28 sept. 15h00.**

Belley Cs : demande de modification horaire rencontre D4 poule B du 28 septembre.

Béon Cs : accord pour rencontre D4 poule B du 28 septembre à **12h00.**

Bourg Accft : modification horaire rencontre D5 poule B du 5 octobre à **13h00** (rencontre D3 15h00).

Oyonnax Asp : précision sur les horaires rencontres D5 poule B.

Suite à qualification pour le 4^{ème} tour de la coupe de France les rencontres de D1 du 28 septembre

Attignat As 1 – Guéreins Genouilleux As 1 et Feillens Us 2 – Bressans Fc 1
sont reportées au **12 octobre**.

Éric CANARD, Jacques CONTET.

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

Réunion du 23 Septembre 2025

Courriers U15 :

Gpt Féminin Ht Bugey : rencontre D4 poule I du 28 sept. **Au complexe sportif G. GOUJON à BELLIGNAT.**

Valserhône Foot : rencontre D2 poule A du 28 septembre **au stade R. PETIT à VALSERHONE.**

Vaux en Bugey Us : rencontre D2 poule B du 28 septembre **au stade A. BERTHIER à ST DENIS en BUGEY.**

Courriers U17 :

Côt. Luénaz Fc : rencontres D3 poule C **au stade municipal de DAGNEUX.**

Bresse Nord Fc : rencontre D3 poule F du 27 septembre **au stade municipal de ST TRIVIER DE COURTES.**

Ain Sud : rencontres U17 à domicile **16h00** (D3 poule C).

Vaux en Bugey Us : précision sur le lieu des rencontres D2 poules A.

Courriers U20 :

Dombes Bresse Fc : demande de modification horaire rencontre poule C du 4 octobre.

St Denis Ambutrix Fc : accord pour rencontre poule C du 4 octobre **à 15h30.**

Suite au 3^{ème} tour de la coupe Gambardella ce week-end les rencontres suivantes sont reportées :

U17 au 18 octobre

D2 poule A : - **Le Mas Rillier Fc 1 – Centre Dombes Foot 1**

- **Belley Cs 1 – Vaux St Denis E. Bugey 1**

D2 poule B : - **Valserhône Foot 1 – Bourg Sud 1**

- **Bresse Tonic Foot 1 – Bourg Accft 1**

- **Essor Bresse Saône 1 – Oyonnax Pvfc 1**

- **Montréal As 1 – Viriat Cs 1**

D3 poule D - **Ambronay St J. Vx Es 1 – St Martin Esr 1**

D3 poule E - **Bourg Sud 2 – Montréal As 2**

U20 au 11 novembre

Poule A : **Attignat As 1 – Valserhône Foot 1**

Bourg Sud 1 – Montréal As 1

Poule B : **Belley Cs 1 – Ambérieu Fc 1**

Ambronay St J. Vx 1 – Serrières Villebois Fc 1

Poule C : **Centre Dombes Foot1 – Jassans Frans Foot 1**

Éric CANARD, Jacques CONTET.

SPORTIVE FEMININES

Réunion du 23 Septembre 2025

Courriers S.F. à 8 :

Rencontre **Artemare Valromey Fc 1 – St Denis Ambutrix Fc 2** du 21 septembre est reportée **au 28 septembre 10h00**.

Courriers S.F. à 11 :

Essor Bresse Saône : demande de modification horaire rencontre du 4 octobre.

Misérieux Trévoux As : accord pour rencontre D4 du 4 octobre **à 19h30**.

Viriat Cs : modification rencontres du 22 mars, 19 avril, 3 mai 2026 cause occupation des terrains.

Vincent JACUZZI, Jacques CONTET.

COMMISSION TECHNIQUE JEUNES

Journées Promotionnelles

La Commission Technique recherche des installations sportives pour les manifestations suivantes :

- Futsal
- FESTIVAL U13
- JDFJ

Pour candidater, courriel avec la boîte officielle avant le 10 octobre 2025.

Plan de Performance Fédéral

Club
OL. SUD REVERMONT 01
F.C. VEYLE VIEUX JONC
BRESSANS F.C.
F.C. ST MAURICE DE GOURDANS
PLAINE REVERMONT FOOTBALL
C.S. VIRIAT
F.C. VEYLE SAONE
A.S. ATTIGNAT
A.S. HAUTECOURT ROMANECHÉ
E.S.R. ST MARTIN DU MONT
F.C. ST DENIS AMBUTRIX CHÂTEAU GAILLARD
CENTRE DOMBES FOOTBALL
OLYMPIQUE RIVES DE L'AIN
DOMBES BRESSE F.C.
ESSOR BRESSE SAONE
S.C. MILLE ETANGS
A.S. MISERIEUX TREVoux
BOURG SUD
VALSERHONÉ F.C.
U.S. REPLONGES
C.O. PLATEAU
F.C. MAS RILLIER

PPF U12, Clubs ayant répondu aux questionnaires, toutes les informations sur le site.

Club
PLASTICS VALLEE F.C.
BRESSANS F.C.
F.C. ST MAURICE DE GOURDANS
OL. SUD REVERMONT 01
PLAINE REVERMONT FOOTBALL
C.S. VIRIAT
F.C. VEYLE SAONE
A.S. ATTIGNAT
A.S. HAUTECOURT ROMANECHÉ
CENTRE DOMBES FOOTBALL
DOMBES BRESSE F.C.
ESSOR BRESSE SAONE
S.C. MILLE ETANGS
A.S. MISERIEUX TREVoux
BOURG SUD
VALSERHONÉ F.C.
U.S. REPLONGES
F.C. ST DENIS AMBUTRIX CHÂTEAU GAILLARD
C.O. PLATEAU

PPF U13, Clubs ayant répondu aux questionnaires, toutes les informations sur le site.

COMMISSION FOOT REDUIT

Téléphone : 04 74 22 87 86

Présents : Patrick Teppe – Pierre Benoit

ATTENTION !!!!!

En ce début de saison 2025/2026, quelques tensions sur les plateaux U7, U9 et U11 et sur des rencontres U13. Nous rappelons les clubs à leurs devoirs...

Info : les engagements sont clos dans les 4 catégories.

Rappel :

La commission foot réduit se réunit le lundi et le mardi.

Pour toutes demandes (changement d'horaire de lieu etc...) vous devez anticiper et envoyer un mail avant le mardi précédent les prochaines rencontres à district@fff.fr

Les mails qui arrivent après le mardi soir seront traités la semaine suivante.

Dates à retenir du début de saison :

Samedi 11 octobre 2025 :

1^{er} Rassemblement féminin U9 et U11

Samedi 18 octobre 2025 :

1^{er} tour U13 festival foot Pitch

U13

Rappel :

Pour les U13 lors des rencontres vous devez utiliser obligatoirement la FMI. En dernier recours, s'il y a un problème vous faites une feuille papier et vous devez nous la faire parvenir pour le lundi.

Remplissez correctement la feuille (numéro de licence et la lettre de la poule).

Horaire pour toute la saison :

Poule B, I, O et P : à Polliat à 13h00

Poule D : à Serrières 1 à 15h00

Poule L : à Serrières 2 à 13h30

Poule C, F et Q : à St Martin du Mont à 13h00

Changement de lieu :

Journée du 27 septembre 2025 :

Poule Q : Plaine Revermont 2 / OL Sud Revermont 2 à Treffort

Changement d'horaire :

Journée du 27 septembre 2025 :

Poule P : FC Veyle VJ 2 / ENT Marboz Cormoz 4 à 14h00

Journée du 4 octobre 2025 :

Poule K : FBBP 01 4 / US Culoz GC 2 à 12h00

Journée du 11 octobre 2025 :

Poule K : FC Vaux en Bugey 1 / OL Rives de l'Ain 1 à Vaux en Bugey 15h30

Forfait général :

Poule O : Grièges Pont de Veyle 1. Les équipes qui doivent la rencontrer seront exemptes.

Forfait :

Journée du 13 septembre 2025 :

Poule J : AS Nantuatiennne 1	9€
Poule M : FC Montluel 2	9€
Poule O : AS St Etienne/Chalaronne 1	9€

Feuilles de matchs manquantes :

Journée du 13 septembre 2025 :

Poule L : Côtière MV 3	9€ (manque aussi le score contre OL Buyatin 2)
CM Bressolles 1	9€
FC Vaux en Bugey 2	9€
FC Mas Rillier 2	9€
Poule Q : Bourg Sud 3	9€ (manque aussi le score contre ESR 3)

Merci de nous faire passer rapidement les feuilles et les scores.

U11

Info : Comme le prévoit le règlement U11, Le nombre maximum de joueurs par équipes est de 11. Merci de le respecter. Les joueurs doivent tous être licencié.

Rappel :

Après la fin des plateaux, vous devez obligatoirement scanner la feuille du plateau et rentrer les scores. Remplissez correctement la feuille (numéro de licence, score, lettre de la poule). Dans pratiques>>foot réduit>>U11, vous trouverez la démarche à suivre.

Feuilles de plateaux manquantes :

Journée du 13 septembre 2025 :

Poule B : Bourg Sud 2
Poule F : St Cyr 1
Poule H : Bourg Sud 3
Poule J : US Culoz GC 1
FC Artemare Valromey 1
JS Bettant 1
Poule O : St Martin du Mont 1 fém
Poule P : Plaine Tonique 3

Merci de nous faire passer rapidement les feuilles et les scores.

U9

Rappel :

Après la fin des plateaux, vous devez obligatoirement scanner la feuille du plateau. Remplissez correctement la feuille (Nom Prénoms des joueurs, lettre de la poule). Dans pratiques>>foot réduit>>U9, vous trouverez la démarche à suivre

U7

Rappel :

Après la fin des plateaux, vous devez obligatoirement scanner la feuille du plateau.

Remplissez correctement la feuille (Nom Prénom des joueurs, lettre de la poule).

Dans pratiques>>foot réduit>>U7, vous trouverez la démarche à suivre.

Calendrier des plateaux U7 : URGENT !!!!

Il nous manque les calendriers des secteurs suivantes :

Dombes Bresse : poule C et D

Val de Saône : poule H et J

Merci de nous les faire parvenir rapidement pour que l'on puisse les mettre sur le FAL.

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion de la CDTIS

- Date : 27 septembre 2025 à 9h30 au district

- Ordre du jour :

- Suivi réglementaire
- Gestion des installations à vérifier durant la saison 2025/2026

Informations préliminaires pour les classements

Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.

La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Demande d'Avis Préalable installation

- Commune de Colomieu pour le passage de l'éclairage en LED – avis favorable de la ligue.
- Communauté de communes de la Veyle pour le passage de l'éclairage en LED du stade de Vonnas – avis favorable de la ligue.

Vérification à la suite de la fin de travaux ayant fait l'objet d'une demande de subvention FAFA

- Eclairage de la Chassagne 2 de Manziat NNI 012310102 – classement au niveau E7 IM jusqu'au 18/09/2027.
- Stade synthétique d'Attignat NNI 010240104 – classement au niveau T5 SYN jusqu'au 18/03/2026.
- Eclairage du stade synthétique d'Attignat – classement au niveau E6 LED jusqu'au 18/09/2029.
- Eclairage du complexe sportif 1 de Montmerle sur Saône NNI 012630101 – classement au niveau E6 LED jusqu'au 18/09/2029.

Vérifications initiales ou décennales des installations

- Gymnase Domagne de Ceyzériat NNI 010729901 – classement au niveau futsal 4 jusqu'au 18/09/2035.
- Stade Municipal 2 d'Arbent NNI 010140102 – classement au niveau T6 PN jusqu'au 18/09/2035.
- Gymnase de Meximieux NNI 012449901 – classement au niveau futsal 3 jusqu'au 18/09/2035.
- Stade de la prairie 1 de Meximieux NNI 012440101 – classement au niveau T5 PN jusqu'au 18/09/2035.
- Gymnase Montfray Sports de Fareins NNI 011579901 – classement au niveau futsal 3 jusqu'au 18/09/2035.
- Terrain synthétique Paul Chastel de Belley NNI 010340101 – classement au niveau T5 SYN jusqu'au 18/03/2036.
- Stade Le Cube de Tossiat NNI 014220101 – classement au niveau T6 PN jusqu'au 18/09/2035.
- Stade Cécile et René Martin 2 de Villars Les Dombes NNI 014430102 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Stade du Colombier de Virieu Le Grand NNI 014520101 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Stade municipal de Saint André d'Huriat NNI 013340101 – classement au niveau T5 PN jusqu'au 16/10/2035.
- Gymnase Mont Blanc de Saint André de Corcy NNI 013339901 – classement au niveau futsal 3 jusqu'au 15/10/2025.

Vérifications initiales ou bisannuelles (iodures métalliques) ou quadri annuelles (LED) des éclairages

- Eclairage du complexe communautaire de Laiz NNI 012030101 – classement au niveau E5 LED jusqu'au 16/10/2029.

Demande de réintégration de classement d'une installation

- Terrain synthétique Louis MALLET d'Hautecourt NNI 011840102 – classement au niveau foot à 5 SYN jusqu'au 01/09/2029.
- Terrain municipal de Saint Nizier le Désert NNI 013810101 pour un classement rn foot réduit à 5. Attente de décision de la ligue.

Demande de retrait de classement d'une installation

- Gymnase du collège L. Armstrong de Beynost NNI 013769901
- Stade du complexe sportif du Mas du Roux de Beynost NNI 010430101

Attente de levée de non-conformités majeures pour une réintégration de classement

- Stade municipal de Saint Julien sur Reysouze NNI 013670101
- Parc des sports 3 de Viriat NNI 014510103

Programmation des mois de septembre et octobre 2025

- Installation du stade de Poncin NNI 013030101
- Eclairage du stade de Grolée/ Saint Benoit NNI 013380101
- Eclairage du stade Gaillard 1 de Saint Martin du Mont NNI 013740101
- Eclairage du stade des Petits Oiseaux de Thoissey NNI 014200101
- Gymnase Saint Martin de Miribel NNI 012499901

Pour la CDTIS : JF JANNET